



Objectifs pédagogiques

- A l'issue du parcours de formation, les stagiaires seront en mesure de :
- Maîtriser les connaissances théoriques et pratiques relatives à la prévention et à la lutte contre les incendies le 03/01/2024
- Donner l'alerte rapidement et utiliser les moyens de première intervention



Organisation

Durée : 7 heures

Lieu : en centre ou sur site

Nombre de stagiaires :

10 stagiaires maxi par session

Public : Tout le personnel susceptible à intervenir sur un début d'incendie

Pré-requis : aucun

Personne en situation de handicap :

Tous nos locaux sont accessibles aux PSH (personne en situation de handicap)

pour les adaptations : nous contacter

Programme : adaptable en fonction du besoin, des moyens de secours sur place et du nombre de stagiaire

Encadrement :

La formation est dispensée par un formateur, ancien sapeur pompier de

Programme de la formation

Théorie

- La connaissance de l'établissement, des risques, des moyens de prévention, de protection et d'intervention
- La connaissance des consignes de sécurité : alarme, intervention, évacuation
- La théorie du feu, les causes, les mécanismes, les classes de feu, les procédés d'extinction
- La propagation du feu, la résistance au feu des matériaux et éléments de construction, les fumées et leurs effets sur l'homme
- Les moyens d'extinction, les différents types d'extincteurs, le Robinet d'Incei (RIA), Principes de fonctionnement et mise en oeuvre

Pratique

- Exercice d'extinction sur feux réels avec différents types d'extincteurs. Analyse des exercices
- Les exercices pratiques sur feux réels sont réalisés à l'aide de générateurs de 1 homologués, propres, sans fumées et sans danger pour les stagiaires

Evaluation de la formation

- QCM d'évaluation des connaissances acquises
- Mise en situation/exercice pratique

Références / recommandations

Code du Travail :

L 4154-4 à 6 : tout chef d'établissement est tenu d'organiser une formation pratique et appropriée en matière de sécurité, au bénéfice des personnels qu'il embauche

APSAD Règle R6

Chapitre 4 : l'effectif doit être d'au moins un employé sur dix par secteur. Leur répartition géographique doit être telle qu'il soit possible de réunir en tous points d'un même secteur un effectif minimal de deux personnes en moins d'une minute

Chapitre 6 : les équipiers de première intervention doivent recevoir une formation théorique et pratique sur la prévention et la lutte contre l'incendie

Recyclage et formations complémentaires :

- Recyclage tous les 3 ans
- Formation d'Equipier de Seconde Intervention (ESI)
- Formation Appareil Respiratoire Isolant (ARI)

EMRYS Formation

Organisme de formation
10, rue Albert LEBRUN
29400 LANDIVISIAU
Tél 02 98 72 03 24

gestion@emrys-formation.com
www.emrys-securite.fr

Sas au capital de 5000 €
RCS Brest n° 837 613 579
Code APE : 8559 A
N° Activité : 53290914029